

Le vaisseau de la Compagnie hollandaise *l'Asia* est arrivé ici en perdition.

MM. Bellecombe et Crémont au ministre

A l'île de Bourbon, le 31 août 1768

---

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote : 56A

---

N°3

1ère par le bâtiment de la Compagnie *la Paix*,  
capitaine M. Brulenne, parti le 5 septembre 1768.  
Duplicata par *le Duras*, capitaine M. Boissinot,  
passé sous voile le 1<sup>er</sup> mars 1769.<sup>1</sup>

Du 31 août 1768

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le 23 avril de cette année, le vaisseau de la Compagnie des Indes hollandaise *l'Asia*, capitaine Michel Godeffroy Léeman, du port de 800 tonneaux et de 114 hommes d'équipage, compris les officiers, a relâché ici, démâté de tous mâts, sans gouvernail, et ayant jeté 11 de ses canons à la mer. Il est parti de Batavia le 24 janvier avec une cargaison de 1400 mille livres, argent de France, consistant en 500 milliers de poivre, en sucre, café de Moka et quelques autres effets, le tout très avarié. Il a essuyé le 7 mars, à 140 lieues dans l'ouest de Bourbon, un coup de vent qui n'a duré que six heures, mais qui l'a démâté entièrement et l'a mis dans le danger le plus évident de périr, ayant eu 15 pieds d'eau dans sa cale. Il a fait heureusement rencontre d'un vaisseau anglais qui lui a donné ses deux mâts de hune de rechange et un câble, mais ne lui a pas laissé le temps de donner de ses nouvelles à Amsterdam où il avait ordre de décharger sa cargaison, ayant été obligé de l'abandonner, parce qu'il n'avait pas assez de vivres pour recueillir l'équipage hollandais qui tout effrayé voulait sauter à son bord.

Le capitaine de *l'Asia*, dans le triste état où il était, s'est déterminé à faire route pour l'Isle de France, mais il n'en a eu malheureusement connaissance qu'à deux lieues sous le vent et a été obligé de faire route pour l'île de Bourbon où il a relâché devant St Denis.

Le capitaine Léeman nous ayant demandé avec instance de le faire piloter à St Paul dont la rade était plus sûre pour lui que celle de St Denis, nous l'y avons fait conduire, ce qui nous a très gênés par la nécessité où nous avons été de lui donner le bâtiment en bois que nous destinions pour casernes pour y débarquer sa cargaison.

Le vaisseau anglais dont il a fait rencontre devant relâcher à Ste Hélène et le gouverneur du cap de Bonne-Espérance envoyant de temps en temps un petit bâtiment dans cette île pour y prendre les lettres, le capitaine Léeman se flatte de recevoir les ordres de ce gouverneur dans le mois d'octobre prochain, et il est résolu à ne point vendre sa cargaison qu'ils ne lui soient parvenus. Nous lui avons demandé si, au cas que MM. Dumas et Poivre n'expédiassent aucun bâtiment cette année pour le cap de Bonne-Espérance, il ne désirait pas fréter un petit bâtiment particulier, il n'a point accepté cette offre, l'armement de ce bâtiment ne pouvant être moindre pour lui que deux mille piastres, dépense qu'il pensait que sa Compagnie n'approuverait pas.

Il nous a demandé avec instance qu'il fût fait une visite exacte à bord de son vaisseau pour en constater l'état et qu'à cet effet il fût tenu un conseil de marin qui lui servit de décharge vis-à-vis de sa Compagnie. Nous avons fait procéder à cette opération par le Conseil que nous avons cru devoir connaître comme ayant rapport à l'Amirauté, lequel a nommé en conséquence des commissaires et des marins pour experts.

---

<sup>1</sup> Cela signifie que ce courrier a été confié au *Duc de Duras* qui n'a pas fait escale à Bourbon, mais s'est contenté de mouiller le temps de prendre le courrier pour la France. Il suffit pour s'en convaincre de consulter le rôle de ce bâtiment où il n'y a pas trace d'une escale entre l'Isle de France et Lorient. Cette façon de faire était courante.

Le vaisseau a été condamné et nous avons l'honneur de vous adresser, ci-joint, une expédition du procès-verbal de visite et de condamnation, pour être remise à M. l'ambassadeur de Hollande.

Nous allons faire procéder incessamment à la vente de ce vaisseau et de ses agrès et apparaux. Nous avons demandé à ce sujet les ordres de MM. Dumas et Poivre qui ne nous sont pas encore parvenus. Nous sommes persuadés que dans la disette où nous sommes de cordages, de fers et de toile à voile, ils ne pourront que nous savoir bon gré de prendre tous ces objets pour le compte du Roi. Le Commissaire Ordonnateur lui en tiendra compte en lettres de change sur la Caisse générale des Colonies. Nous ne pouvons vous assurer à combien ces effets pourront monter, nous aurons l'honneur de vous en rendre compte et de vous en envoyer l'état par le bâtiment expédié après le vaisseau *la Paix*.

Le vaisseau hollandais a été bien à plaindre de relâcher dans une île où il n'y a ni port, ni une seule baie où l'on puisse se mettre à l'abri. Une partie de nos petites embarcations avait été perdue par un coup de vent un mois avant sa relâche, en sorte que nous n'avons pas même ce qui nous est indispensable pour le service, et qu'il ne nous a pas été possible de lui donner grand secours à cet égard.

Le vaisseau étant condamné, le capitaine hollandais a volontiers consenti à donner 12 hommes de son équipage au bâtiment *la Paix*, en remplacement de 12 matelots que nous avons permis aux préposés de la Compagnie de faire débarquer de ce bâtiment pour faire les équipages de deux de leurs chaloupes, n'ayant pas une quantité suffisante de Noirs de marine pour les armer.

Le maître d'équipage du vaisseau hollandais est mort d'hydropisie en ce quartier, le produit de la vente de ses effets a été remis au capitaine hollandais, ainsi que son extrait mortuaire. Nous joignons ici un double de l'un et de l'autre.

Nous sommes avec un profond respect, etc.

\* \* \*